

# PORTANT COMPOSITION DU JURY Formation attestante STAPS LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu les Statuts de l'UCA;

# **ARRETÉ**

### **Article 1**

La composition des jurys d'examen Formation attestante STAPS comme suit :

## Membres du jury

DORE Eric, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.
MARTIN Vincent, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

#### Semestre 1

HEROS Stephane, PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTIONNELLE
LESTRADE Stephane, PROFESSEUR AGREGE
MAITRE Sebastien, ENSEIGNANT CONTRACTUEL
RULLIER Veronique, ENSEIGNANT CONTRACTUEL
SEBILLAUD David, PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE

#### Semestre 2

HEROS Stephane, PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTIONNELLE
LESTRADE Stephane, PROFESSEUR AGREGE
MAITRE Sebastien, ENSEIGNANT CONTRACTUEL
RULLIER Veronique, ENSEIGNANT CONTRACTUEL
SEBILLAUD David, PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE

## **Article 2**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par Mathias BERNARD

After Card Circumst Avergen

Le 4 décembre 2024